

VU PAR LE  
COMMISSAIRE-  
ENQUÊTEUR



PRÉFET DE L'ISÈRE



Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Sud-Est

Affaire suivie par :  
Corinne Silvestre-Adjuto

Tél.: 04 56 59 46 46  
Courriel : ddt-pub@isere.gouv.fr

Grenoble, le **18 OCT. 2019**

Le préfet

à

Monsieur le maire de Montbonnot  
Saint Martin

**Objet : Avis de l'État relatif à la modification du règlement local de publicité de la commune de Montbonnot Saint Martin**

La commune de Montbonnot Saint Martin dispose d'un RLP approuvé le 13 octobre 2015 qu'elle souhaite faire évoluer principalement en raison d'une extension de zone de publicité restreinte dans la partie agglomérée de la commune.

La demande de modification m'a été transmise pour avis le 16 septembre 2019.

Ce dossier a fait l'objet d'un passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), réunie dans sa formation dite de « la publicité » le 04 octobre 2019. Cette CDNPS a émis un avis favorable au projet de modification de votre RLP, par 10 votes favorables. Il a, par ailleurs, été examiné par les services de l'État et aucune observation particulière n'est à formuler, s'agissant de modifications mineures n'impactant pas la philosophie générale du règlement actuellement en vigueur.

En conclusion, j'émet un **avis favorable à votre projet de modification du RLP approuvé en 2015.**

Je vous rappelle par ailleurs l'importance du rôle de « police de la publicité » qui vous incombe.

Le présent avis doit obligatoirement être joint au dossier présenté à l'enquête publique.

Le préfet

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,  
Pour le Secrétaire général absent,  
La Secrétaire générale adjointe*

**Chloé LOMBARD**